Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N119-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 17 décembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS :

Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Aline CHEVAUCHER, Odile THUBERT MONTAGNE, Roger GUILLOU, Nadine PLUCHON, Josée FALC'HUN, Romuald GUENGANT, Véronique LE BOULC'H, Maël SAILLOUR, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Christine LE STER, Yves JÉZÉQUEL, Jean-Luc, MOISAN, Laurence MEAR, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Michel AUTRET, Gwenaëlle PENDU, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Véronique KÉRLÉO, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Anne DANIÉLOU, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT,
Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Marlène IHLEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Danielle MICHEL (pouvoir Bernard LE PORS), Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Jacques PONTU (pouvoir Jacques EDERN)

ABSENT : Charles de KERMENGUY

DEPORT : Jacques EDERN, Jean-Noël EDERN, Hervé JEZEQUEL

Date de la convocation : 3 décembre 2025 **Date d'affichage :** 3 décembre 2025	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 44		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2025-12-N119	**Nomenclature** 5.6	**Rapporteur** Stéphane CLOAREC	**Chef de projet :** Arnaud DINTRAT
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Préserver et Favoriser la Biodiversité**		**Action : Compétences Eau et Assainissement**

Objet : Approbation du Rapport des actionnaires – Société Public Locale Eau du Ponant

Stéphane CLOAREC, Vice-Président, rappelle que Haut-Léon est devenue actionnaire de la Société Publique Locale Eau du Ponant.

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a le droit au moins à un représentant au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance [des entreprises locales], désigné en son sein par l'assemblée délibérante » et que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts. »

Ce rapport a pour objectifs :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De contribuer au contrôle analogue de la SPL Eau du Ponant tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N119-DE

- De s'assurer que la SPL agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Il est composé des parties suivantes :

- Fiche récapitulative ;
- Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale ;
- Relations contractuelles entre la SPL et la collectivité ;
- Contrôle et gestion des risques ;
- Bilan de la gouvernance.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2025 ;
Après avoir pris connaissance Présentation du rapport aux actionnaires 2025 et du Rapport aux actionnaires 2025 (bilan 2024) annexés ;
Après avoir pris connaissance du déport de Jacques EDERN, Jean-Noël EDERN, Gildas BERNARD, François MOAL et Hervé JEZEQUEL (délégués communautaires et communaux auprès des Eaux du Pinant), qui n'ont pas participé aux échanges et n'étaient pas présents dans la salle lors de la présentation de cette question à la délibération ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le « Rapport aux actionnaires – 2025 » de la SPL Eau du Ponant.

Présents	**37**
Pouvoirs	**2**
Votants	**39**
Pour	**39**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD